



ACP-LG-053\_13.12.11

## APPEL À PROPOSITIONS DE LA CE

### COMMENT ECRIRE UN BON PROJET ?

#### INTRODUCTION

De nombreuses collectivités locales ACP sont intéressées à répondre aux appels à propositions de la Commission européenne (CE). Toutefois, très peu réussissent à avoir leur projet financé. Ce présent article essaie d'expliquer comment écrire un bon projet. Vous devez savoir que la base du formulaire de demande de subvention est le même pour tout appel à propositions (que ce soit pour le programme 'acteurs non étatiques et autorités locales', ou le programme 'investir dans les ressources humaines', programme 'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme', etc.) et téléchargeable sur le site de DEVCO<sup>1</sup>. Cette base est par après adaptée par le service responsable de la Commission pour chaque appel à propositions.

#### REGLES GENERALES

En général, les candidats doivent soumettre seulement la note succincte dans un premier temps. Seuls ceux qui ont leur note succincte présélectionnée seront invités à soumettre un formulaire de demande complet. Concentrons-nous alors sur comment rédiger une bonne note succincte.

##### Première règle

Suivre strictement les instructions (lignes directrices à l'intention des demandeurs). La note ne doit pas excéder 5 pages (taille A4). Pour augmenter la chance pour votre demande d'être sélectionnée, prenez en considération les scores dans la grille d'évaluation. La taille de chaque section de la note doit refléter l'importance relative de chaque partie. La note succincte contient deux sections : pertinence de l'action (30 points sur un total de 50) et description de l'action (20 points). Donc, priorité doit être donnée à la partie 'pertinence de l'action' qui doit aussi être plus longue.

##### Deuxième règle

Répondre aux questions posées dans les instructions, qui sont :

1. Pertinence de l'action : (maximum 3 pages)
  - a. *Pertinence par rapport aux priorités spécifiques de l'appel à propositions*
    - Démontrer la pertinence de l'action par rapport aux objectifs et priorités de l'appel à propositions.
    - Préciser les résultats particuliers attendus.
  - b. *Pertinence par rapport aux besoins et contraintes du/des pays ou région(s) et/ou secteurs concernés*
    - Identifier et décrire la situation antérieure au projet dans le(s) pays/région(s) cibles et/ou secteur(s) couvert(s) par le projet et fournir, si possible, des données quantifiées à l'appui des informations communiquées.
    - Fournir une analyse détaillée des problèmes et de leur interrelation à tous les niveaux.
    - Faisant référence au point précédent, décrire les initiatives de programmation déjà prises au niveau national, régional et/ou local et préciser comment l'action s'inscrit dans ce contexte.

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/grants/documents/e3\\_b\\_applicform\\_fr.doc](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/grants/documents/e3_b_applicform_fr.doc)

- Si l'action succède à une autre action, expliquer de quelle manière elle entend exploiter les activités/résultats de cette action ; faire référence aux conclusions et recommandations de toute évaluation qui aurait été effectuée.
- Si l'action s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste, décrire comment elle s'insère dans ce programme ou tout autre projet prévu ou comment la coordination est assurée. Préciser les synergies potentielles avec d'autres initiatives, notamment la CE.
  - c. *Décrire et définir les groupes cibles et bénéficiaires finaux, ainsi que leurs besoins et contraintes et la façon dont l'action répondra à ces besoins*
- Si le demandeur est une plateforme ou une association d'autorités locales, décrire brièvement les membres qui la composent.
- Décrire chacun des groupes cibles et bénéficiaires finaux (données quantifiées si possible), y compris les critères de sélection.
- Identifier les besoins et contraintes propres à chacun de ces groupes cibles et bénéficiaires finaux.
- Démontrer la pertinence de l'action par rapport aux besoins et contraintes des groupes cibles et bénéficiaires finaux.
- Décrire les processus participatifs auxquels vous aurez recours afin d'impliquer des groupe(s) cible(s) et des bénéficiaires finaux.

## 2. Description de l'action (maximum 2 pages)

Répondez à **toutes** les informations demandées ci-dessous :

- Informations générales sur le contexte de l'action.
- Description des objectifs de l'action (fournir des informations plus détaillées sur les objectifs indiqués dans le tableau 'résumé de l'action')
- Description des parties prenantes principales et leurs positions vis-à-vis de l'action et description des consultations qui ont eu lieu avec elles.
- Brève description des types d'activités prévues, des réalisations et résultats spécifiques attendus y compris une description des liens entre les groupements d'activités.
- Indiquer le calendrier général relatif à l'action et décrire tout facteur spécifique pris en compte.

### **Budget**

La note succincte ne doit pas contenir le budget. Toutefois les candidats doivent indiquer une estimation du total des coûts éligibles de l'action ainsi que le montant et pourcentage de la contribution demandés à la Commission européenne. Seuls les candidats invités à soumettre un formulaire complet de demande devront présenter un budget détaillé. Celui-ci ne pourra pas varier de plus de 20% par rapport à l'estimation initiale. Pour éviter de dépasser les 20%, il pourrait être prudent, dans la première phase, de déjà préparer le budget sans le soumettre mais seulement indiquer le montant total.

Comment rédiger le budget ? Vous devez remplir le formulaire téléchargeable sur le site de DEVCO<sup>2</sup> et ventiler les coûts selon les dépenses suivantes :

- Ressources humaines :
  - Salaires du personnel local :
    - Technique
    - Administratif/personnel de soutien
  - Salaires du personnel expatrié/international
  - Per diems pour missions/voyages

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/grants/documents/e3\\_c\\_budget\\_fr.xls](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/grants/documents/e3_c_budget_fr.xls)

- A l'étranger
  - Sur place
  - Participants aux séminaires/conférences
- Voyages :
  - Voyages internationaux
  - Trajets locaux
- Equipement, matériel et fournitures :
  - Achat ou location de véhicules
  - Mobilier, matériel d'ordinateur
  - Machines, outils, etc.
  - Pièces détachées/matériel pour machines, outils
  - Autre (préciser)
- Bureau local :
  - Coût du/des véhicules
  - Location de bureaux
  - Consommables – Fourniture de bureau
  - Autres services (tel/fax, électricité/chauffage, maintenance)
- Autres coûts, services :
  - Publications (n'indiquer qu'en cas de sous-traitance totale)
  - Etudes, recherche (n'indiquer qu'en cas de sous-traitance totale)
  - Coûts de vérification
  - Coûts d'évaluation
  - Traduction, interprètes
  - Services financiers (coûts de garantie bancaire, etc.)
  - Coûts des conférences/séminaires (n'indiquer qu'en cas de sous-traitance totale)
  - Actions de visibilité (les activités de communication et de visibilité devraient être planifiées et budgétisées à chaque étape de la mise en œuvre du projet)
- Autre
- Sous-total des coûts directs éligibles de l'action (A)
- Provision pour imprévus (maximum 5% de A)
- Total coûts directs éligibles de l'action (B)
- Coûts administratifs (maximum 7% de B)
- Total des coûts éligibles
- Taxes
- Total des coûts acceptés

## **Exemple de projet ayant réussi à obtenir une subvention de la Commission européenne : le projet pilote « Eau et Assainissement dans quatre quartiers d'habitat précaire de la ville de Douala »**

La rapide croissance urbaine qui induit une explosion des besoins en infrastructure et en service urbains est au centre des préoccupations de la majorité des villes des pays ACP, qui, avec les politiques de décentralisation, sont désormais appelées à prendre en charge des dépenses plus importantes dans les domaines des infrastructures, du développement économique et des services urbains essentiels.

L'approvisionnement en eau potable et en assainissement sont deux problèmes cruciaux du développement de la ville de Douala qui compte plus de 2 millions d'habitants. A l'instar de nombreuses autres villes en Afrique, l'approvisionnement en eau potable est insuffisant : à peine 110.000 m<sup>3</sup> par jour pour des besoins estimés à 250.000 m<sup>3</sup>.

Dans le domaine de l'assainissement, c'est le 'désordre urbain', à savoir : la dégradation du paysage urbain par le rejet irresponsable des déchets dans des lieux inappropriés ; et l'obstruction délibérée des drains par les déchets de toutes sortes, avec les conséquences qui en découlent.

### Contexte :

Au cours de l'année 2004, la ville de Douala était devenue une ville endémique du choléra avec une concentration dans quatre principaux quartiers. C'est la conséquence de plusieurs facteurs, tels que : une urbanisation accélérée et mal maîtrisée, des modes de vie et des pratiques d'hygiène incompatibles avec le milieu urbain, des pénuries d'eau et des conditions d'assainissement extrêmement limitées, etc.

Les populations étaient conscientes de la gravité de la situation et étaient prêtes à consentir des efforts individuels et collectifs, pour améliorer leur environnement immédiat en matières d'accès à l'eau potable, d'accès à l'eau de ménage sécurisée et d'évacuation de leurs déchets liquide et solide.

### Une opportunité :

La Communauté urbaine de Douala, jointe par GTZ, a saisi l'opportunité de la Facilité Eau ACP-UE pour présenter une demande de subvention.

Le processus de qualification s'est étalé sur six mois et en deux séquences. Dans un premier temps, la Communauté de Douala, avec l'appui de GTZ, a manifesté son intérêt à prendre part au programme de la Facilité. La manifestation d'intérêt s'articulait autour des points suivants : i) présentation de l'état des lieux et des enjeux de la ville en rapport avec le thème du programme ; ii) présentation de la politique sectorielle nationale en matière d'eau et d'assainissement, permettant d'apprécier l'ancrage effectif du projet dans le cadre macro économique et institutionnel global du pays.

Dans un deuxième temps, suite à la notification de la présélection, un dossier plus élaboré a été soumis. Le dossier est essentiellement articulé autour de la rédaction d'un 'cadre logique' qui décline : i) l'objectif général et les objectifs spécifiques de l'Action ; ii) les activités programmées ; iii) les résultats attendus ; iv) les indicateurs de suivi ; v) estimation financière détaillée de l'Action ; vi) sources de financement ; et vii) plan et déclinaison des procédures de passation des marchés de travaux, des fournitures et des services.

Conformément au règlement particulier du 9<sup>ème</sup> FED, l'Ordonnateur national du FED a endossé le projet vis-à-vis de la Commission européenne.

Le projet, approuvé, a permis à la ville de Douala de bénéficier d'une subvention de 1.049.905 Euros, couvrant 75% du coût total éligible du projet.

### Les raisons d'un succès : pré requis et arguments avancés

- *L'information : un pré requis.* Il fallait déjà être informé que, selon l'Accord de Cotonou révisé, les collectivités locales sont éligibles aux ressources du FED et que la Commission a mis en place la Facilité Eau.
- *Un respect scrupuleux des directives des formulaires de demande de subvention : c'est capital.* Des réponses claires et précises et des analyses pertinentes doivent guider la rédaction de la demande de subvention. Une attention particulière doit être apportée à la description du cadre logique.

- *Une Action présentée comme une capitalisation des expériences de mobilisation des communautés.* Ceci démontre le fort potentiel de mobilisation des communautés autour des problématiques de développement qui les concernent directement.
- *Une association des populations et de la société civile à toutes les phases de l'Action.* L'Action veut démontrer qu'il est possible, en associant étroitement les efforts des populations concernées à la planification des services offerts, à la réalisation des ouvrages publics et à la conduite des opérations d'aménagement, d'arriver à une amélioration sensible de leur cadre de vie. Aussi, la réussite de ce défi pourrait être un déclencheur pour une action de plus grande envergure touchant d'autres quartiers de l'agglomération.
- *Une justification précise du rôle et du degré de participation de chaque partenaire de l'Action, notamment la société civile.* Sur le plan financier, le niveau de participation financière du bénéficiaire primaire (Communauté de Douala) et de GTZ a été fixé à 150.000 Euros et 200.000 Euros, soit 10,7% et 14,3% respectivement du coût total de l'Action.
- *Des procédures et des instruments pour le contrôle interne et l'évaluation de l'Action.* Un dispositif de suivi interne et d'évaluation a été prévu pour garantir les chances d'atteindre l'efficacité et l'efficience des interventions et d'assurer les contrôles techniques et financiers. Ce dispositif implique les acteurs clés et les partenaires, y compris les bénéficiaires finaux (société civile et populations). Les différents mécanismes de suivi prévus sont : le Comité de pilotage, qui assure la supervision générale de l'exécution de l'Action ; communication interne, à travers les rapports d'activités trimestriels et annuels et les rapports comptables et financiers mensuels ; revues financières et de gestion, réalisées par l'équipe de projet avec l'appui de GTZ et dont les rapports sont transmis au Comité de pilotage ; audits administratifs et financiers annuels, par un cabinet indépendant ; évaluation interne après six mois, évaluation externe à mi-parcours et finale.
- *Présentation des résultats attendus liés à des indicateurs vérifiables et/ou mesurables.*
- *Présentation des effets multiplicateurs et de la pérennité à court et long terme de l'Action.* L'Action a été présentée comme pilote. Elle a également été projetée, au niveau de la politique sectorielle en matière d'eau et d'assainissement, comme visant à tester des stratégies et des modèles de renforcement des capacités et de rehaussement de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement, en vue de réduire à moyen terme l'impact des maladies sur les communautés. Au niveau institutionnel enfin, l'Action a été présentée comme un élément de pérennisation des stratégies sectorielles de développement social, de santé, de l'eau, issues du Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

### Conclusion :

Les facteurs de réussite ayant permis à l'Action d'être subventionnée sont multiples :

- Recherche de solutions durables à des problèmes cruciaux affectant durement les populations pauvres ;
- Implication effective de la société civile et des populations dans les différentes phases du cycle de l'Action ;
- Adoption d'une approche 'multiacteurs' associant, outre la société civile, les partenaires de développement intéressés ; et
- Promotion de la transparence et de la culture du résultat objectivement vérifiable et de l'évaluation.